

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20220705-n°5

Séance du 5 juillet 2022

Date de la convocation du Conseil : 29 juin 2022

Le nombre de conseillers en exercice est de : 69

L'an deux mille vingt-deux, le 05 juillet, à 20H00, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 29 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-Guillaume CARONE, Hervé FLORCZAK, Eric NICOLLET, Monique LEFEBVRE, Benoît DUFOUR, Michel PICARD, Xavier COSTIL, Alain RICHARD, Thierry THOMASSIN, Stéphanie VON EUW, Hawa FOFANA, Anne-Marie BESNOUIN, Véronique PELISSIER, Alexandra WISNIEWSKI, Elina CORVIN, Marc DENIS, Frédérick TOURNERET, Jean-Michel LEVESQUE, Sylvie COUCHOT, Marie MAZAUDIER, Céline ALVES-PINTO, Emmanuel PEZET, Rida BOULTAME, Edwige AHILE, Keltoum ROCHDI, Maxime KAYADJANIAN, Valérie ZWILLING, Jocelyne LIMOZIN, Xavier TALON , Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Abdoulaye SANGARE, Christine CATARINO, Roxane REMVIKOS, Léna MOAL-DEBOURMONT, Jean-Paul JEANDON, Thibault HUMBERT, Harielle LESUEUR, Philippe MICHEL, Armand PAYET, Sandra NGUYEN-DEROSIER, Gérard SEIMBILLE, Alexandre PUEYO, Daisy YAICH, Emmanuelle GUEGUEN, François DAOUST, Laurent LAMBERT, Jean-Marie ROLLET.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Harielle LESUEUR, Laurent LEBAILLIF ayant donné pouvoir à François DAOUST, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Xavier COSTIL, Régis LITZELLMANN ayant donné pouvoir à Alain RICHARD, Malika YEBDRI ayant donné pouvoir à Jean-Paul JEANDON, Raphaël LANTERI ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Rachid BOUHOUCHE ayant donné pouvoir à Keltoum ROCHDI, Marie-Madeleine COLLOT ayant donné pouvoir à Thibault HUMBERT, Gilles LE CAM ayant donné pouvoir à Xavier TALON , Tatiana PRIEZ ayant donné pouvoir à Michel PICARD, Annie ALLOITTEAU ayant donné pouvoir à Xavier TALON , Elisabeth STROHL ayant donné pouvoir à Jean-Paul JEANDON, Lydia CHEVALIER ayant donné pouvoir à Sylvie COUCHOT, Hamid BACHIR ayant donné pouvoir à Christine CATARINO, Bruno RODRIGUES ayant donné pouvoir à Rida BOULTAME, Claire BEUGNOT ayant donné pouvoir à Abdoulaye SANGARE, Eric PROFFIT BRULFERT ayant donné pouvoir à Hervé FLORCZAK, Laurent LINQUETTE ayant donné pouvoir à Benoît DUFOUR.

ABSENTS :

Abdelmalek BENSEDDIK, Mohamed Lamine TRAORE, Moussa DIARRA, Cécile ESCOBAR.

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier COSTIL

Acte rendu exécutoire après :

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20220705-lmc167321-DE-1-1
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/22
Date de publication : 12/07/22

- transmission à la Préfecture 07/07/2022
- et publication sous format électronique
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20220705-lmc167321-DE-1-1
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

OBJET : DÉVELOPPEMENT URBAIN - OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT CONCÉDÉES À CERGY-PONTOISE AMÉNAGEMENT : COMPTES RENDUS D'ACTIVITÉS À LA COLLECTIVITÉ LOCALE (CRACL) POUR L'ANNÉE 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L.300-5,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

VU les comptes rendus d'activités à la collectivité locale (CRACL) pour l'année 2021,

VU les avenants aux concessions d'aménagement et aux conventions afférentes à intervenir,

VU l'avis favorable de la Commission « Développement urbain et Solidarités urbaines » du 28 juin 2022,

VU le rapport de Hervé FLORCZAK invitant le Conseil à se prononcer sur les comptes rendus d'activités à la collectivité locale (CRACL) concernant les opérations concédées à Cergy-Pontoise Aménagement, ainsi que sur les avenants aux concessions d'aménagement et les conventions qui y sont attachées,

CONSIDERANT que par conventions de concession, la Communauté d'Agglomération a confié la réalisation des quinze opérations d'aménagement à CPA ; que les conventions prévoient que le concessionnaire présente un Compte Rendu Annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) pour chacune des opérations d'aménagement concédées, conformément à l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme,

CONSIDERANT que ces comptes rendus décrivent l'activité opérationnelle et financière sur les opérations pendant l'année 2021, ainsi que les prévisions pour 2022 et les années à venir ; qu'ils permettent d'apprécier les actions engagées, de présenter l'évolution des enjeux et de l'impact économique de ces opérations sur le budget de la Communauté d'Agglomération,

CONSIDERANT que la présentation des CRACL des opérations d'aménagement communautaires concédées à Cergy-Pontoise Aménagement, arrêtés au 31 décembre 2021 comprend les informations suivantes :

- Les objectifs initiaux de l'opération d'aménagement et de la concession,
- Une note de conjoncture présentant les principaux enjeux de l'opération,
- Un descriptif opérationnel et financier des actions réalisées en 2021,
- Les prévisions opérationnelles et financières par trimestre pour l'année 2022,
- Les prévisions opérationnelles et financières pour l'année 2023 et au-delà,
- Une explication des écarts financiers avec le dernier CRACL approuvé,
- L'évolution de l'impact économique de l'opération pour la CACP,

CONSIDERANT que les CRACL arrêtés au 31 décembre 2021 pour les 15 opérations concédées à Cergy-Pontoise Aménagement présentent un montant total de dépenses (réalisées et prévisionnelles) consolidées de 381,34 M€ HT et un montant total de recettes

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20220705-lmc167321-DE-1-1 Date de télétransmission : 07/07/22 Date de réception préfecture : 07/07/22
--

de 391,46 M€ HT ; que le total des résultats prévisionnels à terminaison est de 10,12 M€ (en augmentation de 1,78 M€ par rapport aux CRACL de l'année 2020).

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1 non votant

1/ PREND ACTE de la présentation des comptes rendus d'activités à la collectivité concernant les opérations concédées à Cergy-Pontoise Aménagement.

2/ APPROUVE lesdits comptes rendus, ci-annexés.

3/ APPROUVE les avenants aux concessions d'aménagement et aux convention afférentes.

4/ AUTORISE le Président ou son représentant à les signer ainsi que tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Paul JEANDON



Signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20220705-lmc167321-DE-1-1
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022